

Parcours (simplifié) d'un dossier de demande d'aide

Le maître d'ouvrage dépose son dossier de demande d'aide auprès de la CCT.



Les services de la CCT vérifient qu'il est complet.
Accusé de Réception de Dossier Complet est délivré



Les services de la CCT instruisent le dossier :

- Eligibilité du porteur et du projet,
- Respect des réglementations en vigueur,
- Plan de financement,
- Calcul des aides possibles.

Possibilité de commencer les travaux,
mais sans assurance d'obtenir l'aide



Le COPIL examine le dossier et arrête sa programmation en fonction de :

- Adéquation du projet aux lignes directrices définies,
- Crédits disponibles,
- Priorisation de projets.



les services de la CCT réservent les crédits correspondants.
Ils adressent la décision attributive de subvention au maître d'ouvrage.



le maître d'ouvrage adresse le dossier de demande de paiement de la subvention à la CCT avec l'ensemble des justificatifs de réalisation complète du projet.

Réalisation du projet



Les services de la CCT contrôlent les justificatifs envoyés (dont les factures acquittées).
Ils calculent l'aide pouvant être versée.



La trésorerie verse l'aide sur le compte du maître d'ouvrage.